

LEGISLATURE 2011 – 2016

PROCES-VERBAL no 36

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 22 juin 2016 à 19h00
à la Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : M. Alain Grangier

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 35 de la séance du 11 mai 2016
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
 - 4.1. Motion de M. Fabrice Laluc (PS) « Une Maison de quartier pour développer le lien social, la solidarité et les rencontres intergénérationnelles »
5. Préavis
 - 5.1. Préavis municipal N° 18/2016 – Demande de crédit de Fr. 300'000.-- pour la transformation du chalet Fontanna-David à Blonay
6. Rapports
 - 6.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Anthony Abbott (PLR) « Au marché, samedi, à La Tour ! »
 - 6.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2016 – Etude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera en réponse complémentaire et définitive à l'interpellation déposée dans les conseils communaux de la Riviera « Crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera »
 - 6.3. Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis municipal relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2015 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux de la commission
 - 6.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 8/2016 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles (intégré au rapport de la COGEST)
 - 6.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 9/2016 – Gestion et comptes 2015 du Fonds culturel Riviera
 - 6.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 10/2016 – Gestion et comptes 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
 - 6.7. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2016 – Arrêté d'imposition pour la période 2017-2018
 - 6.8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2016 – Demande d'un crédit d'étude de Fr. 282'300.-- pour la restauration et la mise en conformité sécurité et incendie du temple St-Théodule
 - 6.9. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 11/2016 – Demande d'un crédit d'étude de Fr. 107'000.-- pour le réaménagement de la rue d'Entre-deux-Villes RC 780a et l'assainissement des canalisations du secteur aval de l'avenue des Alpes
 - 6.10. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 12/2016 – Demande d'un crédit de Fr. 174'400.-- pour l'assainissement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires à la rue de la Ritette
 - 6.11. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 13/2016 – Demande d'un crédit de Fr. 604'200.-- pour l'aménagement d'un trottoir et la construction d'un collecteur d'eaux usées à la route

de Chailly, secteur du « Petit-Vallon », et la construction de collecteurs EU et EC au chemin du Petit-Vallon et d'un point de collecte pour les déchets urbains

- 6.12. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2016 – Demande de crédit de Fr. 825'000.-- pour le remplacement du collecteur d'eaux usées, des équipements d'éclairage public et des équipements de défense incendie ainsi que pour la réfection du trottoir à l'avenue de Jaman entre le chemin de Béranges et l'avenue de la Cressire
- 6.13. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 16/2016 – Réponse au postulat de Mme Anne-Marie Arnaud (PS) « Fonds culturel Riviera. Demande de modification de la convention du 9 juillet 2003 »
7. Communications municipales
- 7.1. Communication N° 13/2016 – Installation d'un système de défense incendie au parking des Mousquetaires – Décompte final
- 7.2. Communication N° 14/2016 – Cérémonie des Nouveaux bourgeois – 30 mai 2016
- 7.3. Communication N° 15/2016 – Résultat du concours d'architecture pour le nouveau collège Courbet
8. Propositions individuelles et divers

Appel

64 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Anthony Abbott – Marianne Adank – François Bercher – Michel Bloch – Nathalie Dubuis – Jean-Sébastien Fornerod – Luigi Gambardella – Gérald Helbling – Claude-Alain Luy – Vera Moser – Alexandre Salina – Rita Schyrr-Borin – Didier Stauber – Anna Tobler – Alice Voellmy

Absent(e)s : François Junod – Massoud Lavassani – Sophie Lorimier – Nicolas Mattenberger – Jean-François Treyvaud

M. le Président ouvre la 7^{ème} et dernière séance de l'année 2015-2016, 36^{ème} et dernière séance de la législature 2011-2016, en saluant toutes les personnes présentes, la presse et le public, qu'il remercie de s'être déplacé pour suivre les débats.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il y a lieu d'ajouter un point 4.2 pour l'annonce, par M. Ch. Anglada, du titre d'un postulat qu'il développera lors de la prochaine séance.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est considéré comme adopté, tel que complété.

2. Adoption du procès-verbal N° 35 de la séance du 11 mai 2016

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal N° 35 de la séance du 11 mai 2016 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention)**, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

- Nous avons appris le décès de deux anciens membres du Conseil communal, MM. Aldo Andreotti et Michel Rumpf. Nous adressons à leurs familles l'expression de notre vive sympathie. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence
- M. D. Cornut, secrétaire du Bureau de vote, mettra un terme à son mandat le 30 juin 2017. Sa succession est donc ouverte. D'ores et déjà merci à lui pour sa compétence, sa courtoisie, son efficacité
- Le Président a représenté le Conseil communal lors des manifestations suivantes :
 - Assemblée générale de l'association AstroPliades le mardi 17 mai
 - Apéritif des anciens présidents du Conseil communal le jeudi 26 mai
 - 150^{ème} anniversaire de l'Union Chorale le dimanche 19 mai
 - Réception des nouveaux bourgeois 2013-2015 le lundi 30 mai
 - Assemblée générale de l'association des amis du Gymnase de Burier le mardi 31 mai
 - Spectacle de danse par les écoliers de La Tour-de-Peilz le mercredi 1^{er} juin
 - 200^{ème} anniversaire du Cercle littéraire et de commerce de Fribourg le jeudi 23 juin ; inauguration d'un jardin Courbet
- L'installation des autorités communales de La Tour-de-Peilz aura lieu le mercredi 29 juin à 16h30 au Temple

4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

4.1. Motion de M. Fabrice Laluc (PS) « Une Maison de quartier pour développer le lien social, la solidarité et les rencontres intergénérationnelles »

Le texte de cette motion est le suivant :

« Notre société est traversée par de profondes mutations qui fragilisent les liens sociaux. On sait maintenant que l'individualisme et l'isolement en sont les conséquences. Cela se constate plus particulièrement dans les villes, et La Tour-de-Peilz n'échappe pas à ce phénomène.

Or, la cohésion sociale et l'identité culturelle d'une cité ne peuvent éclore que si les personnes qui y résident ont la possibilité de s'impliquer et si elles sont confrontées à des questions concrètes concernant leur lieu de vie.

Il appartient aux municipalités de développer ce lien social, de valoriser cette solidarité et de favoriser la communication interculturelle et intergénérationnelle, en mettant à disposition des lieux d'accueil et d'expression, et un encadrement approprié.

La Tour-de-Peilz a jusqu'à présent privilégié la mise à disposition d'une structure destinée aux seniors ; il s'agit du Centre de loisirs pour aînés L'Escale. Et, sans compter les structures d'accueil de la petite enfance, on recense pas moins de 70 sociétés locales actives dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs. C'est dire si notre commune est riche d'initiatives et d'activités. Cependant, celles-ci sont la plupart du temps organisées par catégories d'âges et par thématiques, ce qui conduit paradoxalement à fragmenter le tissu social.

A titre d'exemple, la Maison de quartier de Chailly, située sur les hauts de Lausanne propose des animations et de nombreuses activités aux Habitants de 2 à 99 ans. Cela va des jeux et ateliers d'expression pour les plus jeunes à l'organisation de cours et de spectacles pour les plus grands. Les locaux peuvent également être loués pour l'organisation de fêtes, de rencontres ou de débats.

www.animation-chailly.ch

A Vevey, la Maison de quartier Villa Métisse, située dans le secteur de Plan-dessous, se veut un espace de rencontres, d'échanges et d'activités communautaires ayant pour but d'améliorer la qualité de vie des habitants. Ses activités sont foisonnantes : permanence administrative, café-rencontre, animations, spectacles, accueil aux résidents de l'EVAM, salle informatique, appui scolaire, rencontre des aînés...

www.vevey.ch/N8289/maison-de-quartier-villa-metisse

Inaugurée en novembre dernier, la Maison de quartier de Jaman 8 à Clarens est l'un des projets phares du projet urbain CLARENsemble, une initiative originale qui a bénéficié d'un soutien financier important du Canton et de la Confédération dans le cadre de la Politique des agglomérations 2016+ de la Confédération « Pour un développement cohérent du territoire suisse ».

www.are.admin.ch/themen/agglomeration

Envisagée initialement sous l'angle d'une extension scolaire et d'une structure d'accueil pour enfants en milieu scolaire, c'est grâce à une large consultation et aux souhaits de la population qu'elle bénéficie de salles polyvalentes à disposition des associations locales comme autant d'espaces d'échanges et de rencontres.

Divers acteurs associatifs, culturels et communautaires y animent les lieux dans le but de développer le lien social et de créer des synergies entre les habitants.

www.commune-de-montreux.ch/partager/participer/jaman8

Les réalisations précitées se situent dans un bassin de population d'environ 10'000 à 18'000 habitants. Il n'est donc pas superflu d'envisager une telle structure polyvalente sur notre territoire, localisée idéalement au centre de notre commune.

L'intérêt de créer à La Tour-de-Peilz une Maison de quartier à l'intention de ses habitants vise tout d'abord à satisfaire un besoin et une demande.

La mise à disposition d'un tel lieu de proximité constitue un réel atout pour les Boélandes et les Boélands.

Il donne l'occasion à plusieurs catégories de populations de se rencontrer ; il favorise le lien social et la solidarité ; il permet de développer l'intégration par la culture et la pratique d'activités artistiques (musique, danse, théâtre...) tout en offrant un espace animé et vivant. C'est aussi proposer sous un même toit des animations pour les enfants, les adolescents, les adultes, les familles et les personnes âgées. Cet espace à vocation interculturelle et intergénérationnelle peut également être mis à disposition des associations pour qu'elles puissent y développer leurs projets.

Une Maison de quartier à La Tour-de-Peilz, c'est, enfin, l'opportunité de promouvoir les valeurs--clés qui fondent notre société :

- en garantissant l'égalité face aux droits et aux devoirs de chacun ;
- en faisant l'apprentissage de la vie collective ;
- en respectant la liberté qui fonde le vivre ensemble ;
- en soutenant les plus fragiles ;
- en favorisant l'intégration par l'accès à la culture ;
- en accompagnant les projets des habitants ;
- en apprenant à mieux se connaître à travers nos spécificités culturelles.

C'est pourquoi je demande, par voie de motion :

La création d'une Maison de quartier sur notre commune.

Par principe démocratique, je demande le renvoi de cette motion à l'examen d'une Commission. »

M. F. Laluc remarque que plus que jamais, le bien vivre ensemble est devenu une nécessité pour de nombreuses communes. Les municipalités avisées ont bien compris l'intérêt qu'elles avaient à promouvoir la cohésion sociale, l'identité culturelle et les liens intergénérationnels. La Maison de quartier répond à ces besoins. Que ce soit à Lausanne, Vevey ou Montreux, les projets de maisons de quartier réalisés sont des réussites. Elles ont démontré rapidement leur utilité par le large public qui les fréquente. Entre spectacles, accueil à la journée, cours ou simplement la joie de partager et d'être ensemble, tout le monde s'y retrouve. Une maison de quartier, ce n'est pas seulement un lieu de vie ; c'est surtout un espace ouvert à tous qui propose des activités culturelles pour tous les âges, toutes les cultures et tous les milieux sociaux. Sa fonction est de lutter contre le repli sur soi, le communautarisme, en favorisant le dialogue et le goût de la solidarité. Son rôle est de fédérer les initiatives, de faire émerger des projets collectifs créateurs de liens sociaux, de répondre aux préoccupations des habitants et de leur offrir des opportunités de rencontres. Chacun est invité à participer à ces activités en fonction de ses intérêts et de son temps libre. Ce fonctionnement permet aux citoyens de jouer leur rôle de révélateurs des besoins et des attentes de la population. C'est donc un outil que chacun peut s'approprier pour améliorer la qualité de vie. Notre commune a souhaité se doter d'un centre-ville attractif. Aujourd'hui, la place des Anciens-Fossés et celle des Terreaux et, dans un avenir plus ou moins proche, le Collège Courbet. Pourquoi ne pas étudier l'implantation d'une maison de quartier dans ce secteur ? Cela contribuerait à animer le centre-ville, à offrir de belles opportunités de rencontres et à donner la possibilité aux habitants de s'approprier les lieux. On imagine par exemple une fête multiculturelle sur la place des Anciens-Fossés, des joutes sportives sur la place des Terreaux... Dans ses murs, la maison de quartier est justement ce terreau fertile qui favorise les échanges intergénérationnels, le respect et la compréhension mutuelle, en proposant par exemple

- des actions qui accompagnent les générations vers une plus grande solidarité : soutien administratif, appui scolaire, aide aux jeunes familles, rencontres avec les aînés, atelier d'entretien de la mémoire, Lire et écrire, salle de jeux...
- des services de proximité qui encouragent le partage de savoirs : ateliers d'écriture, animations autour d'échanges de biens et de services, soirées polyglottes, café intergénérationnel...
- des activités culturelles qui favorisent l'accès à la culture pour tous les âges : mise à disposition de locaux de répétition pour les musiciens, qui font actuellement défaut dans notre commune, animations musicales, ateliers d'expression artistique, après-midi « jeux », spectacles...

La Maison de quartier offre donc des possibilités infinies de tisser des liens pour améliorer le vivre ensemble à travers des propositions socioculturelles ouvertes à toutes les générations. C'est pourquoi il invite le Conseil à soutenir cette motion.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins de l'assemblée soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, ce postulat est transmis à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LIBERAL-RADICAL	Kurt Egli
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Antoinette de Gautard-Rayroud
	SOCIALISTE	Fabrice Laluc – Etienne Balestra
	UDC	Ludovic Gonin
	VERTS	Elisabeth Leimgruber
	PDC+Indépendants	Esther Blake-Gerber

- 4.2. M. Ch. Anclada annonce qu'il déposera, lors de la prochaine séance, un postulat intitulé « Développer des jardins partagés à La Tour-de-Peilz ».

5. Préavis

- 5.1. Préavis municipal N° 18/2016 – Demande de crédit de Fr. 300'000.-- pour la transformation du chalet Fontanna-David à Blonay

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	Jacques Vallotton
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Cédric Urech – Erik Dumusque
	SOCIALISTE	Gilbert Vernez
	UDC	Jean-Sébastien Fornerod
	VERTS	Gérald Helbling
	PDC+Indépendants	Jean-Wilfrid Fils-Aimé

6. Rapports

- 6.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Anthony Abbott (PLR) « Au marché, samedi, à La Tour ! »

Rapport lu par Mme Christine Hausherr-de Maddalena

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la parole pas demandée, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le postulat de M. Anthony Abbott (PLR) « Au marché, samedi, à La Tour ! »
- Vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de prendre en considération le postulat de M. Anthony Abbott (PLR) « Au marché, samedi, à La Tour ! » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

- 6.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2016 – Etude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera en réponse complémentaire et définitive à l'interpellation déposée dans les conseils communaux de la Riviera « Crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera »

Rapport lu par Mme Geneviève Pasche

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme G. Pasche remarque que la commission a formulé un amendement au point 1c des conclusions du préavis. Elle souhaite que la Municipalité rende compte annuellement au Conseil de l'état des réflexions.

La parole n'est pas demandée. Au vote, **l'amendement de la commission est accepté à une large majorité (quatre avis contraires et un certain nombre d'abstentions). Les conclusions du préavis municipal sont adoptées, telles qu'amendées, à une très large majorité (sept abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis-rapport municipal N° 6/2016,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de prendre acte des résultats et conclusions de l'étude, tels que présentés dans le présent préavis-rapport, soit en particulier :
 - a. la mise en évidence des atouts et des faiblesses de la Riviera au travers du diagnostic régional,
 - b. l'identification de 5 enjeux / axes de développement prioritaires définis par le projet de société pour affirmer le statut de la Riviera comme 2ème agglomération du canton,
 - c. la nécessité pour la Riviera de s'organiser rapidement afin de relever ces enjeux et de rendre compte annuellement au conseil de l'état de leurs réflexions,
 - d. l'absence d'unanimité politique autour d'une fusion à 10, qui rend cette voie irréaliste à court terme pour répondre aux enjeux identifiés,
 - e. la possibilité pour les communes de s'engager dans des fusions partielles,
 - f. la nécessité de mettre en place un mode de gouvernance adapté (avec ou sans fusions partielles),
 2. pour répondre aux enjeux et développer une vision stratégique régionale, permettant de "parler d'une seule voix" à l'échelle de la Riviera;
 3. de prendre acte qu'au vu de ces résultats, les municipalités de la Riviera estiment nécessaire de développer une politique coordonnée à l'échelle de la Riviera (stratégie régionale), pour faire face aux enjeux relevés dans l'étude;
 4. de prendre acte que la municipalité participera aux réflexions régionales sur les modalités de mise en œuvre et les formes de gouvernance appropriées pour atteindre ces objectifs;
 5. de prendre acte que la municipalité, en coordination avec les autres municipalités de la Riviera, rendra compte régulièrement au Conseil communal de l'avancement de ces réflexions.
- 6.3. Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis municipal relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2015 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux de la commission

Rapporteur : Mme Margareta Brüssow, présidente de la Commission de gestion

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme M. Brüssow indique qu'il y a une erreur à la page 7 de son rapport. Au compte 130.3092.00 – Mise au concours du poste de chef de service « Domaines & Bâtiments », le chiffre exact est de fr. 46'950.--, et non pas fr. 49'950.--.

(Personne ne demande la parole au sujet du rapport de gestion de la Municipalité, du rapport de la commission de gestion, de la brochure des comptes, des vœux formulés par la commission de gestion et des réponses apportées par la Municipalité. Ces dernières sont donc considérées comme adoptées).

Au vote, **le rapport de gestion, les dépenses imprévisibles et exceptionnelles, ainsi que les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptés à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2015
- Vu le rapport de la commission de Gestion de l'année 2015
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'approuver le rapport de la commission de Gestion ;
 2. d'adopter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour l'exercice 2015, tels que présentées ;
 3. d'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2015 tels que présentés ;
 4. d'approuver le rapport de Gestion pour l'exercice 2015 ;
 5. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015.
- 6.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 8/2016 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles (intégré au rapport de la COGEST)

Voir point 6.3 ci-dessus.

- 6.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 9/2016 – Gestion et comptes 2015 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par Mme Antoinette De Gautard-Rayroud

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme A. De Gautard-Rayroud remarque que tout le monde a pu prendre connaissance du rapport de la commission et voir les questions qui ont été posées par les délégués. Pour ceux que cela intéresse, M. J. Devenoge a établi un tableau comparatif des comptes du Fonds culturel Riviera de 2011 à 2016. Dès la prochaine année, les comptes seront présentés sous forme de tableau sur plusieurs exercices, pour qu'on puisse faire des comparaisons sans avoir à chercher les informations dans les différents rapports.

La parole n'est pas demandée. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 9/2016,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes 2015 du Fonds culturel Riviera.

- 6.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 10/2016 – Gestion et comptes 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Rapport lu par M. Jacques Vallotton

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la parole pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 10/2016,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2015 ;
2. de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2015.

6.7. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2016 – Arrêté d'imposition pour la période 2017-2018

Rapport lu par M. Daniel Meyer

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Président remarque que la commission des finances propose un amendement au point 4 de l'arrêté d'imposition. Pour éviter une confusion, notamment sur le financement de la nouvelle scénographie qui sera à la charge exclusive de la Fondation du Musée Suisse du Jeu, la commission demande que la référence au Musée du Jeu soit supprimée. L'intitulé serait donc le suivant : « Démolition et reconstruction du collège Courbet. Rénovation et transformation du Château ».

La discussion n'est pas demandée concernant l'amendement de la commission des finances. Au vote, **cet amendement est accepté à une très large majorité (six abstentions)**.

M. A. Raemy dépose un nouvel amendement à l'arrêté d'imposition. Le point 2 des conclusions du rapport de la commission n'est pas clair, puisqu'on ne dit pas ce qui se passe si l'un des deux projets (collège Courbet et Château) n'est pas accepté. Le plafond d'endettement, de 85 millions de francs, n'est utilisé qu'à hauteur de fr. 23'000'000.--. Il y a donc de la marge pour les deux ans à venir. De plus, les taux d'intérêt sont historiquement bas actuellement, et probablement encore pour les deux années à venir. La dette par habitant est l'une des plus basses du district et en-dessous de la moyenne des communes vaudoises. Il propose de fixer le taux de l'impôt communal de base à 68% pour les années 2017 et 2018. Les points 2 et 3 des conclusions sont supprimés, le point 5 est modifié de la manière suivante : d'adopter l'arrêté d'imposition annexé pour les années 2017 et 2018 en modifiant aux points 1, 2 et 3 le chiffre de 66% par 68% et en biffant le point 4. Le solde de l'arrêté d'imposition est inchangé. Il sera ainsi possible de revoir la situation suivant l'avancement des différents dossiers.

M. G. Chervet ne peut pas soutenir cet amendement. Dans le rapport de la commission des finances, il y a une projection qui montre qu'avec un taux d'imposition de 70% on arrive, à l'horizon 2021, à un endettement de plus de 93 millions de francs, soit largement plus que la limite actuelle. Evidemment que le plafond d'endettement pourra être adapté pour la nouvelle législature, mais on a la chance aujourd'hui, pour la première fois, de voter le financement d'un objet et de savoir comment il sera financé au moment où on votera l'investissement. On entend depuis un certain nombre d'années des conseillers se plaindre que la commune est mal gérée au niveau financier. Ici, c'est un vote de responsabilité. Le Conseil a accepté le principe de reconstruction du collège Courbet et de rénovation du Château par l'octroi de crédits pour des concours d'architecture. Il voit mal ce même Conseil être contre l'idée même de ces investissements. Lors de la table ronde qui a été tenue pour le collège, il y a eu unanimité des partis, avec une recommandation de la commission des finances d'avoir des points affectés pour cet objet. Il paraît assez raisonnable de procéder ainsi. Si on vote des points non affectés, le risque de référendum est incontournable. L'avantage des points affectés, c'est qu'à un moment donné la population prendra elle aussi ses responsabilités. Il lui paraît totalement illusoire d'investir à ce stade environ 40 millions de francs, avec les intérêts qui en découlent, sans avoir un franc devant nous en termes de marge d'autofinancement. Il recommande donc de rejeter l'amendement de M. A. Raemy.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **l'amendement de M. A. Raemy est refusé par 42 voix contre 16 (deux abstentions). Les conclusions du préavis municipal sont adoptées, telles qu'amendées, par 48 voix contre 13 (deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal no 14/2016,
- vu le rapport de la Commission des finances chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de fixer le taux de l'impôt communal de base à 66% pour les années 2017 et 2018 ;
2. d'affecter 4 points d'impôts supplémentaires sur 20 ans aux investissements du collège Courbet et du Château ;
3. de porter le taux communal d'imposition total à 70% pour les années 2017 et 2018 ;
4. de reconduire les autres articles de l'arrêté d'imposition sans changement ;
5. d'adopter l'arrêt d'imposition annexé tel qu'amendé pour les années 2017 et 2018.

M. O. Martin, au nom de la Municipalité, remercie le Conseil de la confiance accordée et espère que l'on pourra aller au bout de ces projets.

- 6.8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2016 – Demande d'un crédit d'étude de Fr. 282'300.-- pour la restauration et la mise en conformité sécurité et incendie du temple St-Théodule

Rapport lu par M. Gilbert Vernez

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la parole pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal N° 7/2016
- Vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 282'300.-- pour la restauration, la mise en conformité sécurité et incendie du Temple St-Théodule, à prélever par le débit du compte mentionné dans le préavis 7/2016
2. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles en 2015-2016
3. d'autoriser le cas échéant la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de Fr. 85'000'000.-- accordé par le Conseil communal en décembre 2011, plafond utilisé à ce jour pour Fr. 23'000'000.—
4. de prendre acte que le montant du présent préavis sera intégré au préavis municipal pour la demande du crédit de construction.

6.9. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 11/2016 – Demande d'un crédit d'étude de Fr. 107'000.-- pour le réaménagement de la rue d'Entre-deux-Villes RC 780a et l'assainissement des canalisations du secteur aval de l'avenue des Alpes

Rapport lu par M. David Langelaan

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme G. Pasche souhaite déposer un amendement. Hormis l'autoroute A9, le trafic sur la route 780a entre Corseaux et l'hôpital du Chablais est appelé à s'intensifier non seulement en raison de la construction du futur hôpital à Rennaz, qui obligera les employés à se déplacer davantage, mais aussi en raison des augmentations d'habitants et d'emplois prévues dans la région. Pour éviter que le trafic automobile ne devienne trop intense et que des bouchons se forment aux heures de pointe, il est indispensable de favoriser le report d'une partie du trafic automobile sur d'autres modes de déplacement. Or, plusieurs études qui ont été faites sur les routes de la Riviera montrent que les cheminements piétonniers et cyclistes y sont les parents pauvres. Pour renforcer la mobilité douce, il faudrait donc impérativement inciter la population dans ce sens en développant des itinéraires cyclables sécurisés permettant de se déplacer rapidement d'un point à l'autre, mais aussi des aménagements incitant les piétons à la marche et à l'usage plus fréquent des transports publics. Elle demande donc qu'un point soit ajouté aux conclusions du préavis, qui pourrait avoir la forme suivante : 5% du financement total de l'étude sera dévolu à l'étude pour des solutions concrètes en matière de déplacements à pied et à vélo.

Mme N. Rimella, municipale, a bien entendu cet amendement, mais la Municipalité estime qu'il est inutile. Dans le rapport de la commission, il est dit que la mise au point des études précédentes et future comprend des délégués de l'Association Sécurité Riviera (ASR), transports publics (VMCV), Direction Générale de la Mobilité et des Routes du Canton (DGMR), mobilité douce, vélos, et un délégué venant pour les transports spéciaux. Cette question sera donc naturellement évoquée lors de l'étude. Elle fait partie du crédit de fr. 107'000.— que demande la Municipalité. A noter que le bord du lac se trouve juste en-dessous, avec une promenade sans voitures qui permet de circuler à vélo et d'aller à pied.

Mme G. Pasche indique que si elle fait cette demande, c'est qu'il a aussi été dit par Mme N. Rimella à plusieurs reprises qu'il n'y aurait pas de place pour les cyclistes sur la RC 780a. Elle tient donc beaucoup à cet amendement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **l'amendement de Mme G. Pasche est refusé par 31 voix contre 24 (quatre abstentions). Les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et trois abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal N° 11/2016,
- Vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'octroyer un crédit de Fr. 107'000.-- destiné au financement de l'étude pour le réaménagement de la rue d'Entre-deux-Villes et l'assainissement des canalisations de l'avenue des Alpes secteur aval ;
2. de prélever cette somme de Fr. 107'000.--, par le débit du compte N° 9170.069.00 « Crédit d'étude pour le réaménagement de la rue d'Entre-deux-Villes RC 780a et l'assainissement des canalisations de l'avenue des Alpes secteur aval » ;
3. de financer cet investissement par la trésorerie courante ;
4. de prendre acte que le montant de cette étude sera intégré dans le préavis municipal concernant la demande de crédit de construction.

6.10. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 12/2016 – Demande d'un crédit de Fr. 174'400.-- pour l'assainissement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires à la rue de la Ritette

Rapport lu par M. Aloïs Raemy

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la parole pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal no 12/2016,
- Vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver la demande de crédit de Fr. 174'400.-- pour l'assainissement des collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) à la rue de la Ritette ;
2. d'accorder à cet effet un crédit Fr. 174'400.--, à prélever par le débit du compte N° 9141.049.00 « Assainissement EU et EC Ch. de la Ritette » ;
3. d'amortir cet investissement par le compte N° 9280.002.00 « Affectés - Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 3'835'000.-- ;
4. d'autoriser, le cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'endettement de Fr. 85'000'000.-- accordé par le Conseil communal lors de sa séance du 7 décembre 2011, plafond utilisé actuellement à hauteur Fr. 23'000'000.--.

6.11. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 13/2016 – Demande d'un crédit de Fr. 604'200.-- pour l'aménagement d'un trottoir et la construction d'un collecteur d'eaux usées à la route de Chailly, secteur du « Petit-Vallon », et la construction de collecteurs EU et EC au chemin du Petit-Vallon et d'un point de collecte pour les déchets urbains

Rapport lu par M. Aloïs Raemy

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Ch. Anglada remarque qu'il est dit dans le rapport qu'il y a encore aujourd'hui dans ce quartier des fosses septiques, d'où la nécessité de cette intervention. Il aimerait savoir quel est le lien et la problématique des fosses septiques.

M. A. Raemy répond que les fosses septiques sont un moyen utilisé à l'époque pour les zones reculées, mais qu'elles sont hors d'actualité aujourd'hui dans les zones urbanisées.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal no 13/2016,
- Vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver la demande de crédit pour l'aménagement d'un trottoir et la construction d'un collecteur d'eaux usées à la route de Chailly, secteur du « Petit-Vallon » et la construction de collecteurs EU et EC au chemin du Petit-Vallon et d'un point de collecte pour les déchets urbains ;
 2. d'accorder un crédit de Fr. 295'000.- à prélever par le débit du compte N° 9141.048.00 « Réfect. Rte Chailly et Ch. Petit Vallon » pour l'aménagement d'un trottoir et construction d'un point de collecte à la route de Chailly, secteur du Petit-Vallon ;
 3. d'amortir cet investissement par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 13'192'000.-- ;
 4. d'accorder un crédit de Fr. 309'200.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.048.00 « Réfect. Rte Chailly et Ch. Petit-Vallon » pour la construction d'un collecteur d'eaux usées à la route de Chailly, secteur du Petit-Vallon et construction de collecteurs EU et EC au chemin du Petit-Vallon ;
 5. d'amortir cet investissement par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 4'144'000.-- ;
 6. d'autoriser, le cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'endettement de Fr. 85'000'000.- accordé par le Conseil lors de sa séance du 7 décembre 2011, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 23'000'000.--.
- 6.12. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2016 – Demande de crédit de Fr. 825'000.-- pour le remplacement du collecteur d'eaux usées, des équipements d'éclairage public et des équipements de défense incendie ainsi que pour la réfection du trottoir à l'avenue de Jaman entre le chemin de Béranges et l'avenue de la Cressire

Rapport lu par M. Aloïs Raemy

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la parole pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal no 15/2016,
- Vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver la demande de crédit de Fr. 825'000.-- pour le remplacement du collecteur d'eaux usées, des équipements de l'éclairage public, des équipements de défense incendie ainsi que pour la réfection du trottoir à l'avenue de Jaman, sur le tronçon compris entre les avenues de Béranges et de la Cressire ;
2. d'accorder à cet effet, un crédit de Fr. 507'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.050.00 « Réfect. Av. de Jaman » pour la réfection du trottoir, le remplacement de l'éclairage public, la pose d'une conduite pour la liaison en fibre optique entre le collège de Bel-Air et le bâtiment communal et la création d'un point de collecte pour déchets urbains ;
3. d'amortir cet investissement par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 12'897'000.-- ;
4. d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 318'000.- à prélever par le débit du compte N° 9141.050.00 « Av. de Jaman » pour la construction d'un collecteur d'eaux usées à l'avenue de Jaman ;
5. d'amortir cet investissement par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 3'835'000.- ;

6. d'autoriser, le cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'endettement de Fr. 85'000'000.-- accordé par le Conseil communal lors de sa séance du 7 décembre 2011, plafond utilisé actuellement à hauteur Fr. 23'000'000.-

6.13. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 16/2016 – Réponse au postulat de Mme Anne-Marie Arnaud (PS) « Fonds culturel Riviera. Demande de modification de la convention du 9 juillet 2003 »

Rapport lu par Mme Geneviève Pasche

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la parole pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis-rapport municipal N° 16/2016,
- Vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre acte que le préavis-rapport municipal N° 16/2016 répond au postulat de Mme Anne-Marie Arnaud (PS) « Fonds culturel Riviera. Demande de modification de la convention du 9 juillet 2003 » et de considérer ce dernier comme réglé.

7. Communications municipales

- 7.1. Communication N° 13/2016 – Installation d'un système de défense incendie au parking des Mousquetaires – Décompte final
- 7.2. Communication N° 14/2016 – Cérémonie des Nouveaux bourgeois – 30 mai 2016
- 7.3. Communication N° 15/2016 – Résultat du concours d'architecture pour le nouveau collège Courbet

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

Mme N. Rimella revient sur l'intervention faite lors de la dernière séance par M. M. Bloch, demandant à la Municipalité actuelle ou suivante de communiquer au Conseil communal un planning provisionnel des financements futurs pour l'assainissement des eaux. Les éléments requis se trouvent depuis plusieurs années au plan des investissements de chaque budget annuel. De plus, le Conseil a approuvé, le 28 novembre 2015, le préavis N° 11/2015 traitant de la révision du système de taxation sur l'évacuation et le traitement des eaux, qui explique de façon détaillée que la planification financière annuelle est de fr. 1'180'000.-- pour les prochaines années, montant couvert par le revenu des taxes, donc par un compte affecté. Par contre, même si une planification des zones d'assainissement des collecteurs figure dans le PGEE, il est très souvent difficile de la suivre dans l'ordre préétabli. Tant l'état des chaussées que les interventions des services industriels viennent parfois la modifier. Néanmoins, on sait que l'investissement lissé est d'environ fr. 1'000'000.— à fr. 1'200'000.-- par année.

Il lui tenait à cœur de transmettre à son successeur un service sans trop de dossiers inachevés. Le plus important à ses yeux est le PGA. Grâce à la ténacité de MM. V. Béguelin, chef de service, et F. Grimaître, du bureau GEA, le Canton, certainement lassé des téléphones, courriers et visites, nous a enfin retourné, il y a quelques jours, de son examen préalable complémentaire ter, le PGA et son règlement. Une dizaine de modifications de minime importance sont à faire et seront traitées ces prochains jours par échanges de courriels avec le Service du développement territorial. Dès ces échanges terminés, le règlement, le plan et le rapport 47 OAT seront mis à jour pour la mise à l'enquête publique. Cette dernière pourra être établie dès la mi-août. Conformément à la LATC et à la LAT, la population sera informée de la mise à l'enquête avec les affichages usuels et une présentation publique ou une exposition à la veille ou au début de l'enquête. On boucle donc cette législature sur une bonne nouvelle. Voilà enfin une étape importante qui aboutit.

8. Propositions individuelles et divers

M. J. Vallotton souhaite revenir sur l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions ainsi que d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera. Il ne revient pas sur les travaux de la commission, dont il était membre, et sur le vote du Conseil ce soir. La décision est entérinée et il n'y a aucune raison de revenir en arrière. Il souhaite toutefois informer le Conseil sur ce qu'il a appris ces dernières heures, une information qui lui paraît importante.

A Vevey, la commission qui s'est penchée sur le rapport de la fusion regrette aussi que les propositions manquent singulièrement d'envergure. Elle relève en particulier que les résultats de la consultation auprès d'un échantillon de la population sont tronqués par le nombre de scénarios proposés. Mais nos voisins ne se sont pas contentés de ce constat. Ils ont décidé d'agir en faisant descendre le débat au niveau de la population. C'est ainsi qu'au Conseil communal de Vevey, en principe demain jeudi ou lors d'une prochaine séance, une initiative va être lancée afin que la population veveysanne puisse se déterminer, à titre consultatif, sur une fusion globale à dix communes ou, question subsidiaire, sur une fusion partielle au cas où certaines communes ne souhaiteraient pas une fusion à dix. Cette initiative sera déposée par les commissaires du PLR, du PDC, des Verts, du PS, de Vevey Libre et d'Alternatives, soit tous les partis représentés au Conseil communal, à l'exception toutefois de l'UDC. Si une majorité du Conseil accepte cette initiative, et cela semble plutôt bien parti, la Municipalité de Vevey aura 24 mois pour consulter ses citoyens. Précisons que, dans ce cas de figure, il n'y a pas besoin de récolte de signatures pour avaliser l'initiative puisque le Conseil communal possède le droit d'initiative de manière intrinsèque. Si la démarche veveysanne se concrétise, cela ne sera pas sans conséquence, qu'on le veuille ou non, sur le positionnement de La Tour-de-Peilz pour son avenir. Faudra-t-il attendre le vote des Veveysans ou faudra-t-il procéder à la même démarche pour solliciter l'avis des citoyens boélands ? Voilà des questions qui mériteront réflexion au début de la nouvelle législature et des réponses appropriées, en songeant qu'il est parfois judicieux, voire correct, que les principaux concernés, soit les citoyens, puissent se déterminer sur des choix d'importance.

M. G. Vernez indique que c'est avec amertume qu'il prend la parole au sujet du dossier Rives du lac, qui n'a pratiquement pas avancé durant cette législature. Lors de la séance du Conseil du mois de février dernier, M. K. Egli a déploré que l'ARL ait déposé un recours au Tribunal cantonal contre la Municipalité au sujet d'un portail fermé à clé. Mais pourquoi ne l'aurait-elle pas fait devant le peu d'empressement de la Municipalité, mais aussi du Canton, dans le dossier Rives du lac ? L'ARL n'est pas la seule à déplorer les portails fermés à clé. L'association des Rives Publiques a également porté plainte. Les communes de Mies et de Tannay maintiennent différents portails fermés à clé, alors même que M. V. von Wartburg, président de l'Association Rives publiques, n'a pas été condamné par la Tribunal cantonal après avoir tailladé le grillage d'un de ces portails. Il ose donc espérer que le dossier Rives du lac progressera durant la prochaine législature. Dans l'intervalle, il souhaite que la Municipalité actuelle réponde aux questions suivantes :

1. Quelles sont les démarches que la Municipalité a entreprises depuis le début 2016 concernant le tracé du sentier ?
2. La Municipalité a-t-elle eu des contacts avec les services du Canton à ce sujet ?
3. Si oui, quelles décisions ont été prises, ou qu'est-ce qui a été discuté ?

Mme Ch. Rithener remarque qu'actuellement le terrain derrière le collège Courbet n'est plus utilisé. Or, ce parking était de temps en temps laissé à la population, ce qui était fort précieux. Il est vrai que nous avons aujourd'hui un magnifique parking souterrain, mais la Fête de la Jeunesse va arriver, avec un afflux de population qui vient pour la fête et pour le cortège. Elle fait donc un plaidoyer en faveur de la réouverture de ce parking pour des situations relativement exceptionnelles.

M. le Syndic indique qu'étant donné qu'il y a maintenant un nouveau dispositif qui a été mis en place, la Municipalité n'ouvrira pas ce parking lors de la Fête de la Jeunesse, comme lors d'autres manifestations à La Tour-de-Peilz. Le territoire communal regorge de possibilités de parcage et la Municipalité fait, elle, un plaidoyer en faveur de la mobilité douce.

M. D. Meyer annonce que la commission des finances sera présente lors de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2016 – Demande de crédit de Fr. 300'000.-- pour la transformation du chalet Fontanna-David à Blonay.

M. Ch. Anglada rappelle qu'il y a quelques séances, notre collègue M. F. Glauser a invité les conseillères et conseillers à découvrir le film « Demain ». Lors de la dernière séance, Mme Ch. Hausherr-de Maddalena a déposé un postulat, qui a été adopté et qui faisait aussi référence à ce film.

Ce film, une fois rappelé l'urgence des crises environnementales, ne s'éternise pas sur ces constats bien connus. Il fait par contre un état des lieux des actions possibles, en encourageant chacun et chacune à se mobiliser en fonction de ses possibilités, et articule les forces disponibles pour que demain nous ayons encore une planète sur laquelle nous, et surtout nos enfants, puissions vivre.

On a fêté cette année les 5 ans de Fukushima et les 30 ans de Tchernobyl, deux catastrophes dont le danger est invisible et inodore, comme la quantité de CO₂ dans l'atmosphère. Et pourtant ces pollutions sont létales, comme le dérèglement climatique. Il y a urgence : par rapport à l'accord de Paris lors de la COP21, il reste 5 ans maximum de consommation de CO₂, au rythme actuel, pour arriver à respecter l'objectif de rester en dessous de 1,5°C. La réduction des émissions doit être massive.

Actuellement, le rythme de la Municipalité - et d'une partie du Conseil communal ce soir encore - notamment dans ses réponses concrètes à un certain nombre d'actions proposées par les Verts, n'est pas du tout à la hauteur des enjeux. Il ne s'agit pas de traiter la motion qui a été déposée pour le renforcement de la durabilité dans notre commune comme n'importe quelle autre motion, vu l'urgence vitale dont elle relève. Il espère que la prochaine Municipalité et le prochain Conseil communal traiteront enfin cet objet avec le sérieux et la célérité qu'il exige. Il aimerait savoir quelles sont les actions concrètes qui vont aller vers la réduction par 4 de nos émissions de CO₂ à La Tour-de-Peilz d'ici la fin de la législature, en 2021, et quelles sont les alternatives plus ambitieuses que prévoit la commune par rapport à des options telles que Cité de l'énergie, qui a été repoussée par la Municipalité vu qu'elle a écarté cet objectif de son catalogue des mesures ?

Mme Ch. Rithener revient, dans le même ordre d'idée, sur la question qu'elle a posée lors de la dernière séance à propos de notre commune qu'elle espère devenir « zéro pesticides ». Est-ce que la Municipalité a une réponse à lui fournir ? Quelles sont les actions prévues dans ce sens ?

M. E. Mamin rappelle que le Président a mentionné dernièrement le livre de notre collègue M. J. Vallotton « Au-delà des apparences ». Avec la gentillesse de l'auteur et le réseau de l'association Je guide tes pas, il peut annoncer avec plaisir que cet ouvrage est aujourd'hui disponible en version audio pour les personnes handicapées de la vue.

M. le Président rappelle que les photos des candidats aux dernières élections communales doivent être transmises au Greffe municipal. Il annonce ensuite les manifestations qui se tiendront prochainement dans la commune :

- Jeudi 23 juin à 20h00 à la salle des Remparts, concert du Chœur LADO, dirigé par David Noir
- Vendredi 24 juin au Domaine de La Doges, concert du Trio Lenitas, ensemble chargé des intermèdes musicaux lors de la cérémonie d'installation des autorités communales le mercredi 29 juin
- Fête de l'association « Le Chemin des Galets » vendredi 24 et samedi 25 juin à Vevey
- Jeudi 30 juin à 18h00, dans le cadre du 50^{ème} Montreux Jazz Festival, concert pour la population sous le Marché couvert de Montreux

Le jeton de présence de cette dernière séance du Conseil communal est attribué à l'Association des Amis du Gymnase de Burier, fondée il y a 9 ans dans le but de soutenir les élèves en difficulté.

Vient l'heure des hommages. En premier lieu à Mme N. Rimella, qui a été conseillère communale de 1994 à 1997, municipale de 1998 à 2006, syndique de 2006 à 2011, puis à nouveau municipale de 2011 à 2016. *(Il lui remet un magnifique bouquet de fleurs)*

Il prend ensuite congé de M. L. Kaufmann, syndic, qui a commencé en 2002 en tant que conseiller communal, qui a été président du Conseil, municipal de 2006 à 2011 et syndic de 2011 à 2016. *(Il lui remet trois bouteilles des vins de la commune)*

M. le Syndic s'adresse à l'assemblée en ces termes :

« Permettez-moi tout d'abord au nom de la Municipalité, du Conseil communal et en mon nom propre de remercier notre Président du Conseil pour son année au perchoir. Cher Alain, je te souhaite également tout le meilleur à partir du 1er juillet dans ton mandat de syndic. *(Il lui remet le traditionnel cadeau de fin de présidence, ainsi que des fleurs pour son épouse)*

Permettez-moi également de remercier tous les conseillers et les conseillères qui cette législature - et pour certains et certaines depuis de nombreuses législatures - ont donné de leur temps au service de la collectivité. Profitez bien des nouveaux défis et opportunités qui se présenteront à vous à partir du 1er juillet.

Permettez-moi aussi de remercier mes collègues de la Municipalité. Certes, cette législature n'a pas toujours été facile au niveau humain pour chacune et chacun d'entre nous, mais le bateau est bien arrivé au port. Je vous souhaite tout le meilleur pour la suite et plus particulièrement à toi, Nicole.

Durant cette législature, bien des projets qui attendaient une réponse et une concrétisation depuis de nombreuses années ont été empoignés ou ré-empoignés et sont désormais soit réalisés, soit mis sur de solides rails : place des Anciens-Fossés, collège Courbet, Château, Maison de commune, Temple et même PGA, ainsi que cela a été indiqué ce soir.

J'en profite pour souligner que si, à quelques intervalles réguliers, le Conseil communal ou des Conseillers communaux ont émis des critiques à l'égard de la Municipalité, tant nos budgets que nos préavis ont été très majoritairement et confortablement adoptés. Il n'en a pas toujours été ainsi par le passé. Je me rappelle notamment qu'il avait fallu trois préavis avant de réaliser un simple trottoir.

Globalement, cela indique que les rapports entre le Conseil et la Municipalité sont largement bons et que la confiance est bien là. C'est également au quotidien le résultat du travail des services communaux et des collaborateurs de la Commune que je tiens ici à très chaleureusement remercier pour leur travail et leur engagement pour notre commune et ses habitants.

Je tiens aussi à plus particulièrement remercier les collaborateurs du Greffe municipal, du Musée suisse du Jeu, de Sécurité Riviera, de la Taxe intercommunale de Séjour et de la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises, sans lesquels il m'aurait été impossible de remplir à satisfaction mon mandat de syndic et de municipal, de soutenir les acteurs culturels boélands, de développer la culture et son offre dans notre commune, d'assurer la sécurité de proximité des habitantes et des habitants de la Riviera et du canton et de bien accueillir nos hôtes de passage.

Permettez-moi enfin de vous dire à quel point j'ai apprécié ces années au service de la commune et de ses habitants. Grâce à ma famille, mon parti et mes électeurs, j'ai eu la chance de faire de magnifiques rencontres humaines notamment au sein de ce Conseil, de participer à la construction d'une société que j'espère plus juste et à lui donner les moyens de se définir un avenir et surtout de développer des amitiés transcendant les frontières partisans. Je repars grandi de cette riche aventure humaine.

C'est aussi la force de notre démocratie de permettre à un petit-fils de musicien des rues, d'un électricien syndicaliste et de deux mères au foyer, à un fils de vendeuse en articles ménagers et d'un droguiste d'accéder à une telle fonction dans une des cités les plus bourgeoises de ce canton. Que ceci reste possible longtemps encore. Aux siècles des siècles... merci. »

M. le Président rend aussi hommage aux conseillères et conseillers qui quittent le Conseil soit après avoir été conseillère/conseiller pendant plus de 20 ans, soit parce qu'ils ne seront plus conseillère/conseiller le mercredi 7 septembre 2016 lors de la 1^{ère} séance du Conseil de la législature 2016-2021. (*Ils reçoivent un bouquet de fleurs ou des bouteilles de vin*). Il s'agit de :

- Jacques Devenoge, conseiller communal de 1997 à 2016
- Raoul Baud, conseiller communal de 1986 à 2006 (président en 2003), municipal de 2006 à 2011 et à nouveau conseiller communal de 2011 à 2016
- Eric Petitpierre, qui a été conseiller communal à trois reprises (président en 2011-2012) entre 1988 et 2016, soit au total 27 ¼ ans
- Marianne Keller et François Bercher, conseillers communaux de 1978 à 2016, soit 38 ½ ans. Mme M. Keller a présidé le Conseil en 1986)

Mme M. Keller s'adresse alors au Conseil en ces termes :

« On m'a souvent demandé : mais pourquoi fais-tu de la politique ? C'est toujours une question à laquelle les conseillers communaux sont confrontés à un moment ou à un autre par leurs proches. A cette question, je répondais assez souvent et très naïvement : Eh bien, tout simplement parce que j'aime ça ! Ensuite, inévitablement, je leur disais : parce que quiconque prétend ne pas s'occuper de politique verra la politique s'occuper de lui. Je n'en ai pas convaincu assez, en tout cas pas autant que j'aurais aimé. Peut-être comme vous pour avoir le plaisir de participer, de s'impliquer personnellement, le pouvoir d'agir, l'espoir de changer quelque chose et de trouver des solutions à l'art de vivre ensemble, par passion de convaincre souvent, d'y réussir parfois, par humilité surtout car, comme le disait récemment un candidat au Conseil des Etats, l'humilité, c'est de participer à quelque chose dont on ne verra pas forcément le résultat, toutes les qualités que vous exercez, toutes et tous ici, toutes tendances confondues, au profit de notre commune. Je souhaite donc bon vent à chacune et à chacun d'entre vous. Vive la prochaine législature et vive La Tour-de-Peilz ! Merci de votre attention. »

Le dernier à quitter le Conseil, après 22 ½ ans (du 1^{er} janvier 1994 au 30 juin 2016), c'est le Président lui-même, mais comme il poursuit l'aventure de l'autre côté de la barque, il ne remplit pas les conditions pour être fêté ce soir. Avant de conclure, il remet un bouquet de fleurs à l'huissière et à la secrétaire pour les remercier du travail accompli durant la législature. Il remercie chacune et chacun de son attitude tout au long de cette année, de la bonne tenue des débats, toujours constructifs, et de l'avoir supporté durant une année.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20h50. La séance est suivie d'un apéritif de fin de présidence et de fin de législature.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

A. Grangier

C. Dind